

PROJET EDUCATIF

Association des Maisons de Quartier Yonnaises.



- Présentation de l'association
- Les valeurs de l'association
- L'AMAQY actrice du projet éducatif de territoire
- L'ambition éducative au sein des Accueils Collectifs de Mineurs
- Les moyens de mise en œuvre du projet éducatif
- Procédures

PROJET EDUCATIF
JUILLET 2019

AMAQY

24 rue Goscinny
LA ROCHE SUR YON

contact@amaqy.fr



Présentation de l'association

L'AMAQY a pour objet la gestion, le soutien, l'accompagnement et le développement des projets des Maisons de Quartier implantées sur le territoire yonnais à travers ses Comités d'Animation.

Elle coordonne les actions, les thématiques transversales, mutualise les compétences, assure la gestion de services communs qui facilitent la réalisation des projets des Maisons de Quartier, elle établit le budget de l'association composé des budgets des Maisons de Quartier et du siège.

L'Association des MAisons de Quartier Yonnaises a été créée en 1995 sous le nom de « ACYAQ ». Constituée des 9 associations de gestion des maisons de quartier à son origine, elle devient une association unique sous le nom d'AMAQY le 6 juillet 2017.

Cette association regroupe plus de 8000 adhérents qui participent aux activités et à l'animation des maisons de quartier. Celles-ci sont à la fois : des lieux d'activité, des lieux de participation et d'engagement des habitants dans des projets collectifs, des espaces de prises de responsabilités, des lieux de rencontre et de lien social.

Chacune des 9 maisons de quartier est animée par un comité d'animation, composé d'habitants et d'une équipe d'animation qui mettent en œuvre un projet d'animation sur leur territoire. La charte associative précise les valeurs que l'association souhaite développer sur l'ensemble du territoire de la Ville de la Roche sur Yon à travers les 9 projets d'animation de quartier nommés Projet d'Animation Global et Social dans le cadre du double conventionnement avec la Ville de la Roche et la CAF de la Vendée.

Les valeurs et principes sont définis dans la charte de l'association

Les actions socioculturelles développées dans les quartiers s'inscrivent dans le respect, la promotion et la défense des valeurs de la république.

DIGNITE HUMAINE ET LIBERTE

Nous pouvons nous référer pour cela à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948 qui reconnaît que tous les êtres humains possèdent une dignité inhérente et qu'ils naissent libres et égaux en droits et en dignité.

Dans nos façons d'être cela implique :

- L'attention portée aux autres, la nécessité de l'accueil et de l'écoute qui rendent possible le dialogue au-delà des inégalités liées aux hasards de la naissance et aux aléas de la vie.
- La reconnaissance du droit à l'éducation pour tous. Les connaissances et valeurs éducatives apportées par nos structures sont complémentaires de celles qui sont acquises dans les familles et à l'école.
- La convivialité qui est une porte d'entrée dans nos Maisons de Quartier où l'on vient d'abord pour son plaisir : échange, partage lien social.
- La reconnaissance de la pluralité des cultures et des croyances et la lutte contre le repli identitaire.

CITOYENNETE ET DEMOCRATIE

Les droits civiques sont ceux qui permettent de participer à la vie publique et politique. Dans nos maisons de quartier, cela se décline de la manière suivante :

- Participation des habitants (l'habitant acteur et bénéficiaire des actions).
- Dans toute activité (loisirs : ateliers, sorties...) aussi bien que dans la vie statutaire (commissions, CA ...), l'habitant doit pouvoir s'investir au rythme où il l'entend et là où il le souhaite. Les responsables associatifs doivent avoir le souci de la transmission, de la délégation des tâches et des responsabilités.

SOLIDARITE :

La solidarité humaine est un lien fraternel et une valeur sociale importante qui unit le destin de tous les hommes les uns aux autres. C'est une démarche humaniste qui fait prendre conscience que tous les hommes appartiennent à la même communauté d'intérêt. Elle s'exerce pleinement dans la vie associative mettant en contact des personnes de provenance, de condition et de cultures diverses. Elle permet de multiples échanges sources d'enrichissement mutuel. Elle s'exerce aussi pleinement à travers certaines mutualisations d'activités et de services qui nous sont communs.

LAÏCITE :

La laïcité n'est pas une opinion parmi d'autres, mais la liberté d'en avoir une. Elle implique le respect des croyances ou non, de chacun. Nos maisons de quartier doivent veiller au respect de la laïcité telle que définie dans la loi de 1905. Nous nous référons également à la charte de la laïcité de la branche famille de la Sécurité Sociale. Les définitions des limites seront de la compétence du règlement intérieur si nécessaire.

L'AMAQY, actrice du Projet Educatif de territoire de la Ville de La Roche sur Yon :

- Ce travail se poursuit avec le service éducation de la Ville de La Roche sur Yon lors des comités techniques et de pilotage du PEDT. Nous avons récemment co-organisé avec le service éducation de la Ville de La Roche sur Yon, une rencontre de travail entre les directeurs d'ALSH accueillant des enfants de moins de 6 ans et les responsables des sites des « petits mercredis ». Ce travail s'inscrit plus particulièrement dans la mise en place d'une démarche partagée et cohérente du « plan mercredi ».
- Le travail de coopération entre les directeurs de la Ville et les directeurs de l'AMAQY se poursuivra dès la rentrée 2019 pour :
 - o Travailler sur les projets pédagogiques de chaque structure prenant en compte le projet de l'autre. La période de septembre-octobre étant la période de renouvellement des projets pédagogiques des accueils périscolaires de la Ville.
 - o La mise en place des micros PEDT pour la mise en œuvre des PEDT par sous territoire au sein de la Ville de La Roche sur Yon.

Les accueils collectifs de mineurs : un moyen pour une ambition éducative

L'AMAQY est une association de participation et d'implication des habitants, des citoyens, et ses ACM sont des espaces de participation et d'émancipation pour les enfants et les jeunes.

Depuis de très nombreuses années, les accueils collectifs de mineurs (centre de loisirs puis ALSH, séjours, club de jeunes) sont des outils qui ont permis aux habitants yonnais au sein des maisons de quartier de porter une ambition éducative.

Si, le plus souvent, l'entrée dans un centre de loisirs correspond à un besoin de garde de la part des familles, l'AMAQY souhaite avant tout proposer des espaces éducatifs où chaque enfant et jeune, y compris celui porteur de handicap, pourra à la fois vivre dans un espace de socialisation mais aussi s'ouvrir « aux mondes » à travers des loisirs éducatifs.

Les axes éducatifs :

Les axes éducatifs comme les valeurs déterminent l'ambition éducative de l'association. Ses ambitions sont les « consignes » que les directeurs d'ACM devront mettre en œuvre dans leurs projets pédagogiques.

Axe 1. : Permettre l'accès aux loisirs éducatifs et le départ en vacances.

En complémentarité de la famille et l'école, notre association propose des Accueils Collectifs de Mineurs qui ont pour support éducatif : les loisirs. Ainsi, l'activité est un outil pour éduquer l'enfant, l'adolescent dans son processus de développement. Des séjours thématiques sont proposés aux enfants et aux jeunes à différentes périodes vacances.

Axe 2. : De la participation à la citoyenneté, en passant par l'implication et l'émancipation.

Quel que soit le stade de développement de l'enfant/l'adolescent, nous lui proposerons de participer et donc d'intégrer des règles de vie en collectivité. Nos accueils de mineurs sont des espaces d'expression et d'implication où l'enfant, le jeune peut devenir acteur de ses projets.

Axe 3. : Développer l'ouverture culturelle et interculturelle.

La découverte puis la sensibilisation aux différentes cultures permettra à l'enfant puis l'adolescent de s'ouvrir aux autres, tant sur le champ des pratiques culturelles que sur celui des rencontres interculturelles. Nous nous appuyerons ici et ailleurs sur tous les acteurs qui nous permettront cette ouverture aux autres.

Axe 4. : Eduquer à l'environnement

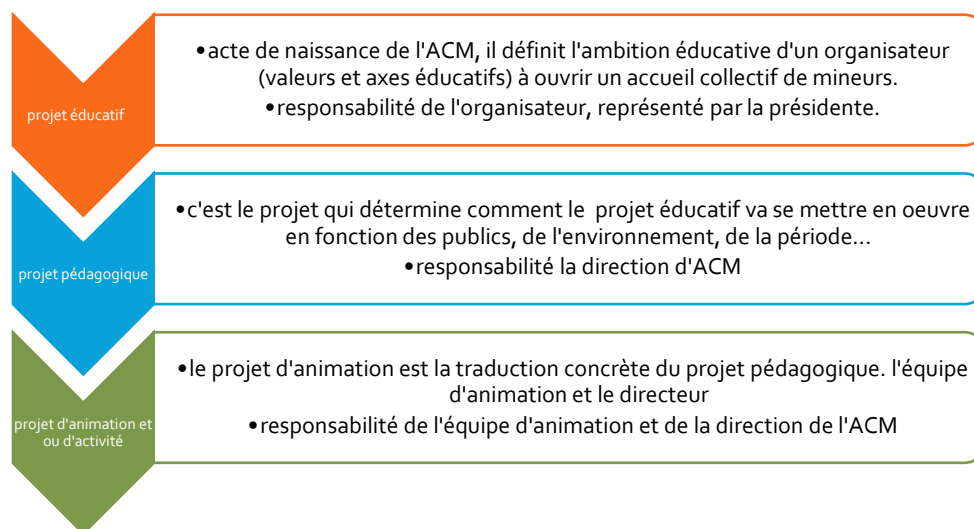
C'est un enjeu vital pour l'humanité et le vivre ensemble, dans un contexte de réchauffement climatique, de pollution, de dégradation des écosystèmes et de raréfaction des ressources. L'AMAQY, particulièrement dans ces Accueils de Mineurs ne changera pas le monde à elle seule, mais souhaite « faire sa part »*, dans tous les espaces qu'elle anime.

Il est indispensable de sensibiliser et d'éduquer les enfants et les adolescents au respect de l'environnement. Nous nous appuyerons pour cela sur le quotidien de chaque structure mais également sur des projets de sensibilisation à la protection de l'environnement afin que chaque jeune puisse s'approprier des savoirs, des savoirs être et savoirs faire dans le domaine du développement durable et de la transition écologique.

* comme l'histoire du petit colibri qui s'active pour éteindre un immense incendie – réf : JPA 2019 : dossier développement durable et protection de l'environnement.

Les moyens de mise en œuvre du projet éducatif :

La mise en œuvre passe par la cascade des projets :



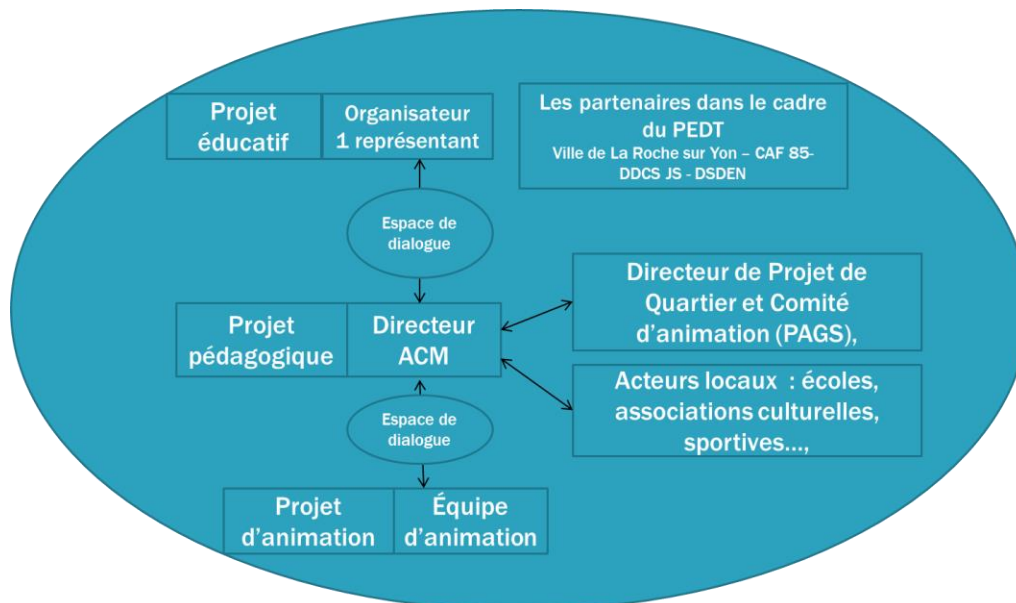
Les moyens engagés par l'AMAQY :

Actuellement, 6 ALSH enfance et 8 ALSH jeunes sont ouverts dans l'année. Leurs fonctionnements varient en fonction des périodes, des besoins des populations et des variations d'équipes d'animation.

Ils sont répartis dans les différents quartiers de la Ville de la Roche sur Yon pour garantir une certaine proximité. Ils s'inscrivent en lien et dans la dynamique des projets d'animations de quartier.

L'AMAQY est aussi organisatrice de séjours pour permettre au jeune de s'extraire sur des temps de vacances de son lieu de vie quotidien. Ces séjours répondent à plusieurs dynamiques dont la première est de contribuer au droit de partir en vacances. Ils permettent également la découverte, la vie en collectivité, les rencontres internationales...

Organigramme de fonctionnement pour la mise en œuvre du projet éducatif :



Un projet éducatif qui se décline pour chaque accueil de mineurs.

Nos accueils de mineurs enfance et jeunesse sont implantés dans différents quartiers de la Ville de La Roche sur Yon. Ils répondent aux besoins des Yonnais en général en s'inscrivant dans leur environnement. Chaque Accueil de loisirs s'inscrit donc dans un ou des projets d'animations de quartier en fonction de son implantation. Les ALSH enfance sont également en lien direct avec plusieurs écoles réparties sur le territoire yonnais.

Cet ensemble constitue le territoire d'action que les directeurs d'ACM prendront en compte pour développer leur projet pédagogique. Si les territoires sont bien connus, un document de diagnostic est en cours de réalisation afin de mieux appréhender le territoire yonnais dans son ensemble et par territoire – ALSH.

Les rôles de l'organisateur et du directeur de chaque Accueil de mineurs.

Le représentant de l'organisateur	<ul style="list-style-type: none">- Déclare les ALSH (fiches initiales) en présence des directeurs ACM.- Communique directement avec les directeurs ACM sur tout ce qui concerne le projet éducatif et les déclarations.- Est le correspondant pour la DDCS et ou mandate nominativement une autre personne de l'organisation pour une période donnée.- Communique avec les institutions Ville et CAF.- Travaille avec les Directeurs de Projet de Quartier/ aux moyens matériels, financier et humains (Au sein du CODIR).- Fait le lien entre le CODIR, le Bureau et le pôle famille sur le projet éducatif et sa mise en œuvre.- S'appuie sur les membres du CODIR en charge d'animer et de coordonner les directeurs ACM enfance et jeunesse.
<p>CODIR : Comité de direction de l'association. C'est l'instance technique et stratégique de l'association. Il prépare et instruit les dossiers pour le bureau de l'association en lien avec les pôles thématiques dont le pôle famille (enfance-jeunesse-parentalité). Il est composé de la direction générale, de l'adjoint de direction aux ressources humaines et des directeurs des projets de quartier.</p>	
Le directeur de l'Accueil collectif de mineur	<ul style="list-style-type: none">- Est en lien direct avec le représentant de l'organisateur. Déclare les fiches complémentaires.- Participe aux temps de coordination des directeurs ACM- Met en œuvre le projet éducatif sur l'ALSH qu'il dirige à travers un projet pédagogique- Pour la mise en œuvre de son projet pédagogique (de la conception à l'évaluation), le directeur prend en compte :<ul style="list-style-type: none">o Les valeurs et axes éducatifso Le PEDT (micro PEDT) de la Ville de la Roche sur Yono Le(s) PAGES du (des) quartier(s) du territoire de l'ALSHo Il travaille en relation avec le directeur et les membres du (ou des) comités d'animation de quartier, les parents d'élèves, les travailleurs et autres acteurs sociaux du territoire de l'ALSH.

La communication permanente entre l'organisateur et le directeur s'inscrit dans :

- **Les formations** internes initiées fin 2018 qui se poursuivront chaque année. Elles permettent de développer et de consolider les savoirs, le socle éducatif commun pour chaque directeur dans un souci de cohérence au sein de l'association.
Ces formations permettent également de construire et d'adapter les procédures communes des Accueils Collectifs de Mineurs au sein de notre association (déclaration d'évènements graves, sorties, l'alimentation en séjour...).
- **Les coordinations enfance et jeunesse** qui permettent un partage et un échange entre les directeurs et l'organisateur tant sur les fréquentations, que sur les activités ou les moyens nécessaires.
- Le suivi quotidien **des télé-déclarations** entre le représentant de l'organisateur et le directeur de chaque ACM.

Procédures

Le travail des directeurs d'ACM au sein de l'association permet de construire des procédures partagées. Ce travail permet de formaliser des procédures validées par l'organisateur. Ces procédures deviennent des consignes de l'organisateur à mettre en œuvre par les directeurs dans chaque accueil de mineurs.

1. Procédure d'évènement grave au sein de l'AMAQY

- En cas d'accident, la première urgence est **d'apporter à la victime les secours**.
- La deuxième est **d'alerter les secours et surveiller**. Pour cela, chaque directeur affiche et transmet à son équipe d'animation les numéros d'urgence suivants :
 - o Samu 15 ou 112
 - o Police secours 17
 - o Pompiers 18
- La troisième étape consiste à informer et déclarer :
Le directeur de l'ACM en lien avec le représentant de l'organisateur **informe la famille** de l'accidenté et **signale à la DDCS** ou à la DDCSPP. Ceci sans délais, dès que la victime est prise en charge par les secours. Le directeur de l'ACM utilisera l'imprimé dédié aux accidents graves fourni par la DDCS (<http://www.ddcs.paris.gouv.fr/SITE-DDCS/Sport/Sport/Declaration-d-un-accident-grave>). Ce document est disponible sur internet et fourni par l'organisateur en complément du projet éducatif. Il doit être imprimé en amont et disponible dans chaque ACM. Le document type peut être complété de feuilles supplémentaires si besoin pour décrire précisément les faits.
- **Assurance : l'accident est déclaré** également dans les plus brefs délais auprès de la compagnie d'assurance afin de garantir la couverture et la prise en charge de la victime sous notre responsabilité. Cette déclaration est faite en lien avec l'adjoint aux ressources humaines de l'AMAQY ou de son représentant.

Attention : les évènements graves ne concernent pas uniquement les chutes, blessures ou fractures. Il peut s'agir de violence, d'intoxication alimentaire, ou tout autre évènement significatif de la mise en danger des mineurs.

2. Autres procédures et informations :

Les documents d'informations et de procédures sont envoyés par mail à chaque adresse de directeurs ACM. Les procédures sont également disponibles en contactant le représentant de l'organisateur ou sur le porte document.

- **Information préoccupante :**
 - Pour toute situation où un des membres de l'équipe d'animation ou le directeur de l'accueil pense qu'un mineur est en danger, le directeur doit en informer le représentant de l'organisateur et contacter le CRIP (Cellule de recueil, d'évaluation et de traitement des informations préoccupantes du conseil général – 02 28 85 88 85 – CRIP85@vendee.fr)
- **Guide de procédure des séjours**
 - Ce guide est le fruit du travail d'un groupe de directeurs qui recense l'ensemble des consignes à prendre en compte pour l'organisation d'un séjour de vacances. Il est disponible sur le porte document.
- **Les informations provenant de la DDCS, DDPP ou de la collectivité**, relatives à la sécurité de la population et des mineurs en particulier sont relayées par l'organisateur en direction des directeurs ACM par mail. Il est demandé à chacun de consulter sa boîte mail chaque jour pour prendre en compte ces consignes. Ces informations peuvent concerner des événements à prendre en compte en urgence (météo, attentats, pollution...). Les documents permanents sont disponibles sur le porte document.
- **Tout au long de l'année, d'autres procédures partagées sont travaillées lors des temps de formation de directeurs et sont mises en annexes de ce projet éducatif.**
- **Document ressource : livret spécial directeur et directrice – accueil collectif de mineurs – la réglementation expliquée.** Edité par Jeunesse en Plein Air.
 - Un exemplaire est fourni chaque année à chaque directeur et directrice d'ACM pour l'exercice de ses fonctions. Ce document pédagogique qui explique la législation est une référence qui doit être consulté régulièrement.
- **Ressource numérique :** site du ministère concernant la jeunesse et les accueils de mineurs.
<http://www.jeunes.gouv.fr/interministeriel/loisirs/vacances/article/accueils-collectifs-de-mineurs-acm>

The screenshot shows the website interface for 'Jeunes.gouv.fr'. At the top, there are logos for the French Republic and the Ministry of National Education and Youth. The main navigation bar includes links for 'Etudes et Formations', 'Emploi', 'Logement et Transports', 'Santé et Bien être', 'Citoyenneté', 'Loisirs', and 'Mobilité Internationale'. The current page is titled 'Accueils collectifs de mineurs (ACM)' and features a sub-header 'Restons en contact' with social media icons for Facebook, Twitter, YouTube, and RSS. A small text block below the header reads: 'Tous les ans plusieurs centaines de milliers d'enfants partent en accueils collectifs de mineurs (ACM) avec hébergement, en centre de vacances, en colonies de vacances, en centres de loisirs, en centres aérés, ou en accueils de scoutisme. Pourquoi pas vos enfants cet année ?'